

Le Portail Familles

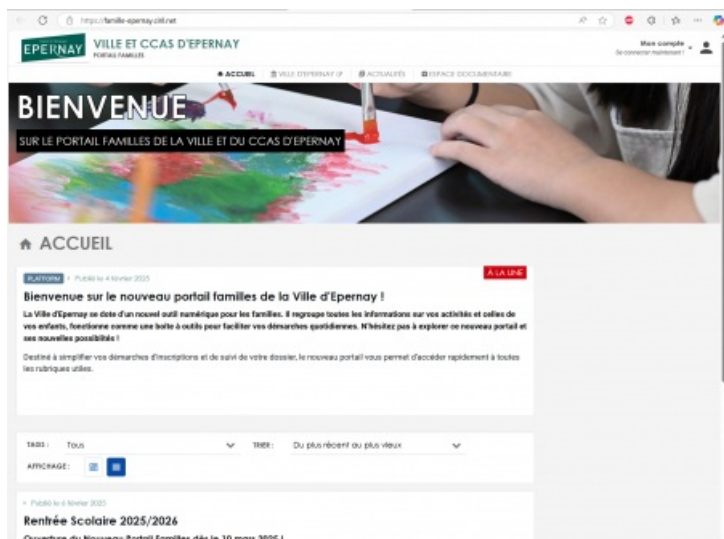
Le portail Familles permet aux familles d'adhérer au paiement en ligne, de gérer et régler les prestations concernant l'accueil en crèche, la restauration scolaire ou l'accueil péri et extra scolaire. Il est également possible de procéder aux inscriptions scolaires et périscolaires en ligne, pendant la période d'inscription.



Un nouveau portail Familles est accessible depuis le 10 mars 2025 pour permettre les inscriptions scolaires et périscolaires de la rentrée. Attention il faudra utiliser «l'ancien» portail pour les factures et la gestion des activités périscolaires, notamment le planning de la cantine, jusqu'à fin septembre.

A screenshot of the 'Portail Familles de la Ville d'Épernay' website. The header features the text 'Portail Familles de la Ville d'Épernay' and the 'ÉPERNAY' logo. Below the header, there is a welcome message: 'BIENVENUE SUR LE PORTAIL FAMILLES DE LA VILLE D'ÉPERNAY' and instructions on how to connect or create an account. The main content area is divided into several service categories: 'SERVICE EDUCATION - INSCRIPTION', 'MODIFICATION DE PLANNING', 'SERVICE EDUCATION - FACTURATION', 'SERVICE PETITE ENFANCE - FACTURATION', 'SERVICE PETITE ENFANCE - FRAIS DE GARDE', and 'JE GÈRE MES FACTURES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES'. Each category has a corresponding button or link.

[«Ancien» Portail Familles : à utiliser jusqu'à fin septembre pour les factures](#) et la gestion des activités périscolaires, notamment le planning de la cantine



[Nouveau Portail Familles : à utiliser pour les inscriptions scolaires et périscolaires pour la rentrée 2025](#)

Un outil intuitif et plus simple

Ce nouveau portail sera donc à utiliser dès la fin du mois de mars pour les inscriptions scolaires mais aussi pour la cantine, les accueils du matin, du soir et du mercredi. Et les parents pourront non seulement procéder aux inscriptions, mais également retrouver leur dossier avec toutes les données personnelles, sécurisées bien sûr, consulter un calendrier affichant l'ensemble des inscriptions de leurs enfants ou encore disposer d'un historique de leurs demandes et factures.

Attention cependant, la mise en place de ce nouveau portail se fera lors d'une période de transition, pendant laquelle « l'ancien » portail sera encore accessible. En effet, jusqu'à fin septembre, les familles devront continuer à utiliser cet « ancien » portail pour leurs paiements et leurs modifications de données. A partir de début octobre, il n'y aura alors plus qu'un seul portail pour les familles, quelles que soient les démarches à effectuer pour leurs enfants.

Pour les maternelles, les enfants non scolarisés nés en 2022 doivent être inscrits, sauf pour les écoles Jancelins et Horticulture où une pré-inscription temporaire est nécessaire. Les enfants nés en 2023 doivent également être pré-inscrits pour les écoles Crayère et Saintonge, dans le cadre du dispositif d'accueil des moins de 3 ans.

Pour les élémentaires, les inscriptions concernent les enfants nés en 2019 entrant en CP, les nouveaux arrivants ou les enfants ayant changé d'adresse sur Epernay. Les demandes de dérogation doivent être adressées à la Maison de la Solidarité et de l'Éducation, en fonction du lieu de scolarisation souhaité à Epernay, y compris pour les familles résidant hors d'Epernay.

Nouveau Portail Familles : les dates

- A partir du 10 mars 2025 : [ouverture du nouveau Portail Familles](#)
- Du 27 mars au 30 mai : inscriptions scolaires
- Du 27 mars au 31 juillet : inscriptions périscolaires

Infos pratiques

Nouveau Portail Familles : les dates

- A partir du 10 mars 2025 : ouverture du nouveau [Portail Familles](#)
- Du 27 mars au 30 mai : inscriptions scolaires
- Du 27 mars au 31 juillet : inscriptions périscolaires

Contact

Maison de la Solidarité et de l'Education - 03 26 53 37 73

Liens utiles

[Accéder à «l'ancien» Portail Familles \(Règlement factures et gestion des activités périscolaires, notamment le planning...](#)

[Accéder au nouveau Portail Familles](#)